

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame ZIVKOVIC) - Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine : " le 1204" - Création d'un espace d'accueil touristique – Mise à disposition au profit de l'Office de Tourisme de Dijon Métropole

Madame MARTIN expose :

Afin de permettre le renforcement de l'offre d'accueil touristique, il a été souhaité de constituer un lieu d'accueil complémentaire pour l'Office de Tourisme de Dijon métropole sur le site de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Ce nouveau lieu sera implanté au sein même du 1204 - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), permettant ainsi à l'Office de Tourisme de participer pleinement à la dynamique de captation des visiteurs, ainsi qu'à la constitution d'une offre cohérente entre ce nouvel équipement structurant et le reste du territoire métropolitain.

En effet, cet emplacement est particulièrement adéquat à plusieurs titres :

- positionnement garantissant visibilité et accessibilité ;
- proximité avec le parcours d'exposition présentant l'architecture et le patrimoine de Dijon, constituant un véritable lieu d'accueil et de ressources au profit des touristes et des habitants ;
- cohérence et complémentarité entre la stratégie touristique métropolitaine et les engagements pris par la Ville de Dijon au titre du label « Ville d'art et d'histoire » quant à la promotion d'un tourisme patrimonial de qualité.

Cet espace, d'une surface de 60 m², a été aménagé par la Ville afin de répondre aux besoins conjoints et mutualisés du CIAP et de l'Office de Tourisme de Dijon métropole.

Compte tenu du caractère d'intérêt général, de la nature des activités exercées, notamment en faveur de la promotion de la capitale régionale, ainsi que des caractéristiques des lieux, il est proposé une mise à disposition à titre gratuit. Celle-ci sera consentie dans le cadre d'une convention de mise à disposition ci-annexée, établie pour une durée de 3 ans.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention de mise à disposition à conclure entre la Ville et l'Office de Tourisme de Dijon Métropole, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ